



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2008

À une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller no 1

M. Jacques Fortier, conseiller no 3

M. Mario Côté, conseiller no 5

M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 - **Absent**

La directrice générale atteste que plus de 18 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. **DOSSIERS D'URBANISME**
 - a. 492, rue Laurier – Dérogation mineure
 - b. 123, rue Beaudoin – Dérogation mineure
 - c. PIIA patrimoine – Acceptation de 2 permis
8. **LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Ajustement – terrain de jeux
 - b. Participation au projet de loisirs intermunicipaux
9. **LE SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois d'août 2008
 - b. Embauche de 4 pompiers à temps partiel
 - c. Achat d'un mannequin de sauvetage
10. **LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Acceptation de noms de lieux
 - b. Vente de tuyaux au Club des beaux sentiers
 - c. Avis de motion – règlement ayant pour effet de modifier le règlement no 498-2003 sur le coût horaire des interventions de la voirie
 - d. Octroi du contrat de pavage de la rue Laurier sur 1 km



11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Demande d'aide financière du Cercle de Fermières
- b. Annulation des soldes résiduares
- c. Mandat d'un vérificateur des registres comptables
- d. Refinancement du règlement 296-97

12. ADMINISTRATION

- a. Rémunération du personnel électoral – élection partielle
- b. Achat du 11, rue Industrielle – engagement de crédit
- c. Maintien du bureau de la SAAQ

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14044-09-2008
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance régulière du 8 septembre 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14045-09-2008
point no 4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 août dernier soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14046-09-2008
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Août

Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 082.60 \$
Cathy Bergeron	4 350.98 \$
Martin Miller	3 111.66 \$
Renault Lepage	4 328.82 \$
Dany Lamontagne	3 197.58 \$
Linda Fortin	1 761.56 \$
Membres du conseil et cadres	27 625.30 \$
Employés voirie et bureau	48 879.79 \$
Service de sécurité incendie	5 007.65 \$
Brigadières et étudiants	2 070.00 \$
Service des loisirs (terrain de jeux)	9 878.34 \$
Total des salaires bruts payés pour août 2008 :	93 461.08 \$

Comptes payés - Août

Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	926.50 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	300.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	65.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	65.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
François Guérin	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Mélanie Deblois	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Installation et raccordement luminaire	162.54 \$
Ultramar	Essence et diesel	1 115.34 \$
Télus	Téléphones	1 787.50 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 725.27 \$
École des Quatre-Vents	Aide financière - formation secourisme	300.00 \$
CLD de Lotbinière	Inscription au tournoi de golf	305.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 665.12 \$
Postes Canada	Frais de poste - Avis d'élection	299.51 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	336.20 \$
Hydro-Québec	Électricité	67.14 \$
Fédération des caisses	Essence	147.16 \$
Télus	Cabine téléphonique	70.76 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	495.00 \$
CARRA	Cotisation	1 404.74 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	5 480.90 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	65.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 207.54 \$
Trésorier Métallurgistes unis	Cotisation	927.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	911.57 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	65.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Suess Mariko	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	7.62 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	65.00 \$
Télus	Téléphones et cabine téléphonique	1 724.19 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 023.93 \$
Centre de télé-recharge	Timbres	2 821.87 \$
Trésorier Métallurgistes unis	Cotisation	615.23 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Maison des jeunes	Subvention	1 036.15 \$
Total des comptes payés pour le mois d'août 2008 :		39 239.53 \$



Comptes payés Service des Loisirs - Août

Nancy Gervais	Remboursement - terrain de jeux	30.00 \$
Festival de soccer	Inscription de soccer St-Gilles	100.00 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	556.25 \$
Madeleine Moisan	Remboursement - terrain de jeux	72.50 \$
Martine Baron	Remboursement - terrain de jeux	110.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'août 2008:		868.75 \$

Comptes à Payer - Août

9134-1107 Québec inc.	Disques compacts pour élections	5.36 \$
Accessoires à incendies de Québec inc.	Air pack	153.51 \$
Acklands Grainger	Caméra thermique, cordon et réparation	8 744.64 \$
ADMQ	Formation colloque de zone	270.60 \$
Auclair & Landry	Réparer porte de garage	1 318.75 \$
Françoise Bergeron	Filtreur de balayeuse	45.99 \$
Béton Laurier	Chaînes de rues Sévigny et Terry-Foy, forage	4 999.92 \$
Bodycote	Analyses d'eau	864.07 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Aérateurs	9 467.95 \$
BuroPlus	Étiquettes laser	12.92 \$
Camp Portneuf	Sortie - terrain de jeux	710.50 \$
Carquest	Pompe à eau	51.76 \$
Laurent Cayer	Remboursement - chaussures de sécurité	150.00 \$
Centre du ponceau Courval inc.	Tuyaux	4 144.77 \$
CGER	Location camion ordures, entretien et réparation	8 028.95 \$
CER Turmel enr.	Fer à ciment pour bassin de rétention	1 693.80 \$
Cinéma Le Clap	Sortie - terrain de jeux	507.50 \$
Clinique vétérinaire Laurier-Station	Euthanasie et incinération chien	107.23 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération chien	124.16 \$
CMP Mayer	Chaussons et bottes - service des incendies	764.16 \$
Construction BML	Béton bitumineux	686.88 \$
Cool	Renouvellement magazine - bibliothèque	39.42 \$
Dilcontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	67.73 \$
Dominique Lemay, photographe	Mosaïque	430.00 \$
Dumas	Pièces pour étangs	41.48 \$
Entreprises Claude Chagnon	Forage route 273/rue des Campanules	7 901.25 \$
Entreprises Colrin	Tonte de gazon 2008 (6 mois)	2 473.83 \$
Entreprises Lévisiennes	Préparation, pavage et béton bitumineux	50 416.52 \$
EIRS	Panneau d'alarme incendie	1 088.14 \$
Essor	Ajout assurances - 9, rue Industrielle	104.19 \$
Fabrique de St-Apollinaire	Messes et cartes d'offrandes	36.00 \$
FQM	Participation à la Commisison itinérante	112.88 \$
Fonds de l'information foncière	Droits de mutations	66.00 \$
Micheline Gagné	Barrière - terrain des loisirs	200.00 \$
Joanie Garneau	Frais de déplacement - terrain de jeux	82.31 \$
Gestion USD	Bacs bleus	4 320.30 \$
Gestion Élicia inc.	Réparation entrée électrique	223.12 \$
Groupe Casa	Évaluation de la caisse	1 947.09 \$
Hydro-Québec	Installation de luminaires	975.24 \$
Icllc inc.	Hébergement site web	564.38 \$
IGA	Divers pour terrain de jeux et réunions	129.74 \$
Impressions GL	Plastification et enveloppes	166.72 \$
LCS	Prolongement de la rue des Éperviers	781.38 \$
Laboratoire Orléans	Chlore liquide	951.99 \$
Labrador	Eau	161.54 \$
Labrador	Eau	102.71 \$
Yann Lemieux	Frais de déplacement - terrain de jeux	47.20 \$
Total à reporter :		116 284.58 \$



Total reporté :		116 284.58 \$
L. Delisle inc.	Forage route 273/rue des Campanules	3 485.03 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location LPL	Location marteau démolition	42.89 \$
Magazine Enfants Québec	Abonnement magazine - bibliothèque	24.00 \$
Mario Gros-Louis	Sortie - terrain de jeux	291.55 \$
Mobilier de bureau MBH	Étiquettes numériques	248.33 \$
Métrinox	Couteaux pour faucheuse	306.27 \$
Ministère de la sécurité publique	2e versement - police	253 762.00 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	107.52 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et ouverture du site d'enfouis.	30 076.60 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	3 565.08 \$
Municipalité de St-Flavien	Location de toilette chimique <i>Fête au village</i>	309.55 \$
Normand Côté, électricien inc.	Panneau permanent au terrain des loisirs	968.52 \$
Page Net	Téléavertisseurs	336.20 \$
Pelouse Richer Boulet	Gazon	40.23 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Équipement - garage	345.88 \$
Placide Martineau inc.	Pièces	814.49 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	756.15 \$
PISF	Pièces et accessoires	107.05 \$
PG Govern	Réinstallation Windows suite à un virus	843.31 \$
Les Publications Le Peuple	Publications : Dérogations et appel d'offres	413.01 \$
Les Publications du Québec	Normes ouvrages routiers	57.70 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces	429.27 \$
Ray-Car	Pierre concassée	22 565.99 \$
Réal Huot inc.	Pièces d'aqueduc et d'égout	1 262.24 \$
Réseau Biblio	Code à barres	50.79 \$
Sciences en Folie Québec 2005	Sortie - terrain de jeux	901.54 \$
Services 10 - 10 inc.	Entretien véhicule incendie	958.19 \$
Signoplus	Signalisation	259.50 \$
Sinto inc.	Graisse et nettoyeur	113.30 \$
SNC - Lavalin	Honoraires - divers travaux	13 516.04 \$
Tardif Gervais	Remboursement de taxes payées en trop	43.36 \$
Transport Lotbinière	Transport pour sorties terrain de jeux	3 437.08 \$
Gérald Trottier	Remboursement chaussures de sécurité	150.00 \$
Unicoop	Pièces et accessoires	57.16 \$
Wolseley	Compteurs d'eau et équipement	1 429.68 \$
Wood Wyant	Produits d'entretien	1 138.52 \$
Xérox	Contrat d'entretien	2 215.49 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'août 2008 :		461 738.25 \$

14047-09-2008
point no 7a

492, RUE LAURIER – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 4 105 488, d'une superficie de 150 108.7 m² dans la zone 101 I situé au 492, rue Laurier;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-376 afin d'installer une enseigne autonome sur la propriété;

ATTENDU QUE l'enseigne autonome projetée aura une hauteur de 16.76 m et une superficie de 29.89 m²;

ATTENDU QUE la hauteur prescrite par le règlement de zonage numéro 590-2007 est de 12 mètres et que la superficie maximale selon le même règlement est de 20 m²;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-052 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 22 août 2008;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2008-376.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-052 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14048-09-2008
point no 7b

123, RUE BEAUDOIN – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 3 383 106, d'une superficie de 1908.8 m² dans la zone 34 A situé au 123, rue Beaudoin;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-355 afin de construire un garage d'une superficie de 62.43 m² sur sa propriété;

ATTENDU QUE la hauteur projetée du garage sera de 6.66 mètres;

ATTENDU QUE la norme maximale prescrite dans le règlement de zonage numéro 590-2007 pour la hauteur d'un garage détaché est de 5 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-048 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 août 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis no 2008-355.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-048 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14049-09-2008
point no 7c

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- No 2008-370 pour le 24, rue de l'Église et No 2008-380 pour le 76, rue Principale

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro 2008-370 et 2008-380.

Adopté à l'unanimité



14050-09-2008
point no 8a

AJUSTEMENT - TERRAIN DE JEUX

ATTENDU QU'il y a eu une vingtaine d'inscriptions supplémentaires au budget prévu pour le terrain de jeux 2008;

ATTENDU QUE ce surplus a occasionné plus de travail, ce qui a provoqué un excédent de 70.50 heures pour le coordonnateur et la coordonnatrice adjointe;

ATTENDU QU'il a été nécessaire d'engager une animatrice de plus pour être conforme aux normes de l'association des camps de jour du Québec soit : 1 animateur pour 12 enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De payer Valérie Lajoie pour son travail de monitrice pour l'été 2008, ainsi que le temps supplémentaire de Yann Fréchette et Joanie Garneau.

Adopté à l'unanimité

14051-09-2008
point no 8b

PARTICIPATION AU PROJET DE LOISIRS INTERMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière est désireuse d'améliorer l'offre de loisir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réservé un montant de 30 000 \$ pour ce projet à partir du Pacte rural 2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait une demande d'aide financière au *Forum Jeunesse Régional Chaudière-Appalaches* pour permettre à l'ARLL d'engager 2 ressources à mi-temps pour travailler au niveau local et régional;

CONSIDÉRANT QU'une réponse positive a été rendue par le *Forum Jeunesse Régional Chaudière-Appalaches* conditionnelle à l'implication des municipalités de la MRC de Lotbinière pour les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des municipalités consiste à mandater un responsable des loisirs pour participer aux rencontres trimestrielles de l'Association des Responsables des Loisirs de Lotbinière afin de représenter sa municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer le projet d'amélioration de l'offre de loisirs sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

De nommer Dany Lamontagne comme responsable des loisirs afin de représenter notre municipalité pour les deux prochaines années.

Adopté à l'unanimité

14052-09-2008
point no 9a

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'AOÛT 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois d'août :

ALARME INCENDIE :----- 1
FEU DE BÂTIMENT :----- 1
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE :----- 1
TOTAL APPELS URGENCES :----- 3

VÉRIFICATION :----- 6
PERMIS DE FEU :----- 11

Adopté à l'unanimité



14053-09-2008
point no 9b

EMBAUCHE DE 4 POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE plusieurs pompiers du service d'incendie ont quitté leur poste dans la dernière année;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 24 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que les officiers ont recommandé l'embauche des 4 nouveaux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De procéder à l'embauche de Messieurs Simon Desruisseaux, Nicolas Parent, Nicolas Duchesne et Julien Bisson, comme pompiers et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an. Durant cette période de probation, les candidats devront faire les démarches pour obtenir leur permis de conduire de classe 4A pour les véhicules d'urgence et maintenir leurs conditions d'embauche.

Adopté à l'unanimité

14054-09-2008
point no 9c

ACHAT D'UN MANNEQUIN DE SAUVETAGE

ATTENDU QUE le service d'incendie désire se munir d'un mannequin de sauvetage à des fins de formations, pratiques et simulations;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit;

▶ Aréo-feu	1340,00 \$
▶ Académie paramédicale de Québec	1385,88 \$
▶ Secourisme PME	1569,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De procéder à l'achat d'un mannequin de sauvetage « RESCUE RANDY » auprès du plus bas soumissionnaire, soit Aréo-feu, au coût de 1340 \$ plus taxes.

Que la dépense soit imputée au crédit disponible au surplus du regroupement de formation incendie.

Adopté à l'unanimité

14055-09-2008
point no 10a

ACCEPTATION DE NOMS DE LIEUX

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet aux Municipalités de nommer des noms de lieux;

ATTENDU QUE deux projets intégrés d'immeubles à logements ont été présentés à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit attribuer des noms de lieux et des numéros civiques pour ces projets de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter les noms de lieux suivants :

- « Place Belle-Rive » pour le lot 4 205 713 du cadastre officiel du Québec;
- « Place Belle-Vue » pour le lot 4 205 716 du cadastre officiel du Québec.

De transmettre une copie de cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation de ces noms de lieux.

Adopté à l'unanimité.



14056-09-2008
point no 10b

VENTE DE TUYAUX AU CLUB DES BEAUX SENTIERS

ATTENDU QUE la Municipalité possède des tuyaux dont elle ne se sert plus, car ils sont hors-norme et non conformes au règlement 563-2005 sur les ponceaux et canalisation de fossé;

ATTENDU QUE des offres ont été reçues pour l'achat de ces tuyaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter l'offre du Club des beaux sentiers pour l'achat du lot de tuyaux, au coût de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

14057-09-2008
point no 10c

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÉGLEMENT 498-2003 SUR LE COÛT HORAIRE DES INTERVENTIONS DE LA VOIRIE

Avis de motion est par les présentes donné par Jacques Fortier, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement sur le coût horaire des interventions de la voirie.

14058-09-2008
point no 10d

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE LAURIER SUR 1 KM

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées, selon notre politique d'achat, pour le pavage de rues et chemins municipaux et que 3 ont été reçues, soit :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • Les Entreprises Lévisiennes inc. | 95 685.26 \$ |
| • P.E. Pageau inc. | 96 937.05 \$ |
| • Ray-Car, division Sintra inc. | 97 766.68 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Lévisiennes, au coût de 95 685.26 \$ taxes incluses.

Qu'une somme de 72 000 \$ soit imputée au surplus accumulé afin d'avoir suffisamment de crédits pour cette dépense.

Adopté à l'unanimité

14059-09-2008
point no 11a

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DE FERMIFIÈRES

ATTENDU QUE les membres du Cercle de Fermifières de Saint-Apollinaire fêteront, le 27 septembre prochain, leur 60^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE pour l'occasion, elles demandent une contribution financière afin de les aider à défrayer les coûts de cette soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Cercle de Fermifières de St-Apollinaire un montant de 250 \$ afin de payer le vin d'honneur lors de leur soirée du 27 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité



14060-09-2008
point no 11b

ANNULLATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît ci-dessous, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés ci-dessous.

SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS						
Règlement d'emprunt #	Montant approuvé révisé	Coûts réels des travaux	Financement au 31/12/07	Appropriation		Solde à annuler
				Fonds général & fonds réservés	Transferts conditionnels ou subvention	
Renouveau villageois 462-2003	125 000 \$	160 356 \$	75 000 \$	35 745 \$	49 611 \$	50 000 \$
Rue Industrielle 463-2003	1 559 567 \$	1 559 000 \$	809 000 \$	0 \$	750 000 \$	750 567 \$
Lac Côté 465-2003	62 707 \$	62 000 \$	62 000 \$	0 \$	0 \$	707 \$
Domaine de la Chute 535-2005	220 000 \$	203 543 \$	138 871 \$	0 \$	64 672 \$	81 129 \$
Chemin Bourret 549-2006	1 500 000 \$	1 467 200 \$	1 450 000 \$	4 663 \$	12 537 \$	50 000 \$

Adopté à l'unanimité

14061-09-2008
point no 11c

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR DES REGISTRES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette a été nommée pour effectuer la vérification des registres pour les années 2006 & 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal nous permet de renouveler annuellement le vérificateur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, ca. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la Municipalité au 31 décembre 2008 pour le prix de 10 850 \$ plus taxes.

Si toutefois un ou plusieurs règlements d'emprunt sont autorisés au cours de l'exercice 2008, le coût devrait se situer aux environs de 1000 \$ à 1500 \$ pour chaque règlement.

Adopté à l'unanimité



14062-09-2008
point no 11d

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 296-97 – PROTECTION INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 125 200 \$ en vertu du règlement no 296-97, pour 5 ans comme suit :

ÉCHÉANCES	MONTANTS	TAUX %
16 septembre 2009	22 600 \$	4.55 %
16 septembre 2010	23 800 \$	4.55 %
16 septembre 2011	25 000 \$	4.55 %
16 septembre 2012	26 200 \$	4.55 %
16 septembre 2013	27 600 \$	4.55 %
	125 200 \$	

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au ministère des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

14063-09-2008
point no 12a

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE des élections partielles se tiendront le 28 septembre prochain;

ATTENDU QUE lors des dernières élections, soit en octobre 2005, le Président d'élection de l'époque avait proposé une résolution afin d'ajuster les salaires du personnel électoral étant donné que le dernier ajustement effectué par le Directeur général des élections datait de 2001;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les salaires du personnel électoral considérant que ce n'est qu'une élection partielle;

ATTENDU QU'une suggestion a été faite par la Présidente d'élection à cet effet;

	Rémunération minimum suggérée du DGE	Élection partielle du 28/09/08	Rémunération St-Apollinaire Octobre 2005
Rémunération du président et $\frac{3}{4}$ pour le secrétaire	301,00 \$	301,00 \$	320,00 \$
Révision liste (865 premiers)	870,00 \$	870,00 \$	800,00 \$
Per capita 2500 pers. Et +	148,50 \$	148,50 \$	148,50 \$
Per capita 2501 pers. Et +	301,00 \$	301,00 \$	320,00 \$
Pour le scrutin	201,00 \$	201,00 \$	220,00 \$
Pour l'anticipation			
Président d'élection	1 821,50 \$	1 821,50 \$	1 808,50 \$
Secrétaire d'élection	1 366,12 \$	1 366,12 \$	1 356,37 \$



Réviser de liste	12,00 \$/heure	12,00 \$/heure	12,00 \$/heure
Secrétaire du réviser liste	11,00 \$/heure	11,00 \$/heure	11,00 \$/heure
Agent réviser	10,00 \$/heure	10,00 \$/heure	10,00 \$/heure
Total pour 3 réviseurs	720,00 \$	720,00 \$	720,00 \$
Scrutateur anticipation	113,00 \$	150,00 \$	220,00 \$
Secrétaire anticipation	90,00 \$	125,00 \$	170,00 \$
Primo	67,00 \$	100,00 \$	170,00 \$
Président table de vérification	84,00 \$	100,00 \$	200,00 \$
Membre table de vérification	61,00 \$	100,00 \$	200,00 \$
Scrutateur bureau de vote	100,00 \$	175,00 \$	220,00 \$
Secrétaire bureau de vote	74,00 \$	150,00 \$	170,00 \$
Primo	80,00 \$	125,00 \$	170,00 \$
Président table de vérification	100,00 \$	125,00 \$	200,00 \$
Membre table de vérification	74,00 \$	125,00 \$	200,00 \$
15 scrutateurs	1 500,00 \$	2 625,00 \$	3 300,00 \$
15 secrétaires	1 110,00 \$	2 250,00 \$	2 550,00 \$
1 primo	80,00 \$	125,00 \$	170,00 \$
3 vérificateurs	222,00 \$	375,00 \$	600,00 \$
Formation	12,00 \$	18,00 \$	28,00 \$
39 formations	468,00 \$	702,00 \$	1 092,00 \$
	7 702,62 \$	10 559,62 \$	12 556,87 \$
	Écart du DGE à 2005 : 4 854,25 \$	Écart de 2005 à aujourd'hui : 1 997,25 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter la proposition de la Présidente d'élection et d'ajuster la rémunération du personnel électoral pour les élections partielles de septembre 2008.

Adopté à l'unanimité

14064-09-2008
point no 12b

ACHAT DU 11, RUE INDUSTRIELLE – ENGAGEMENT DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire acheter le bâtiment du 11, rue Industrielle, propriété de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale est de 583 200 \$ et qu'après négociations, le montant de la vente a été établi à 315 000 \$;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce bâtiment permettra à la Municipalité de regrouper les bureaux municipaux dans le même bâtiment et sur le même niveau afin d'améliorer le service à la population;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce bâtiment nous permet de conserver le bureau d'immatriculation;

ATTENDU QUE selon l'article 14.1 du Code municipal, une Municipalité doit demander l'autorisation pour engager des crédits pour une période excédant 5 ans;

ATTENDU QUE le vendeur nous propose de nous financer sur 5 ans, portant intérêt au taux annuel de Desjardins pour les billets municipaux, en vigueur à la date de libération de l'immeuble, calculés semi annuellement et non à l'avance, payable par versements annuels égaux et consécutifs calculés selon un plan d'amortissement de 5 ans, le premier paiement venant exigible douze (12) mois suivant la date de libération de l'immeuble;

ATTENDU QUE lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire, la Municipalité versera la somme de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) à même le surplus accumulé et la différence de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) sera payée sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE suite à cette proposition, il n'est requis d'avoir l'autorisation du Ministère;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire engage les sommes nécessaires pour l'acquisition du bâtiment sis au 11, rue Industrielle, propriété de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière.

D'autoriser Mme Ginette Moreau, mairesse et Mme Martine Couture, directrice générale à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

14065-09-2008
point no 12c

MAINTIEN DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière se départit du guichet IVA;

CONSIDÉRANT QUE ce guichet est en opération à Saint-Apollinaire depuis le 26 octobre 1977;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De demander à la Société d'assurance automobile du Québec de nommer la municipalité de Saint-Apollinaire comme mandataire pour effectuer les transactions reliées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers, conformément au contrat de service.

D'autoriser Mme Ginette Moreau, mairesse et Mme Martine Couture, directrice générale à signer le contrat de service pour et au nom de la municipalité, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

14066-09-2008
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance régulière le 8 septembre 2008, à 20 h 18.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
